DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Thailande | E-Visa O (Famille)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport en couleur (en scan ou photo ou copie) :**

- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **en couleur, et toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan HAUTE RESOLUTION) respectant les exigences de l'Ambassade listées ci-dessous :**

- La photo d'identité doit être aux **normes françaises** sur fond clair, réalisée **par un photomaton ou un photographe**. Il n'est pas possible de fournir une photo prise par soi même.

- La photo doit ensuite nous être transmise au **format numérique** OU **scannée en haute résolution**. Toute qualité moyenne est rejetée.

- La photo doit avoir **moins de 6 mois**. En cas de passeport délivré il y a plus de 6 mois, la photo doit donc être différente de celle du passeport.

☑ **4 réponses (à indiquer dans votre email ou courrier à notre agence) :**

1/ Quel est votre métier ? (fonction) si sans-emploi ou retraité, indiquez sans-emploi ou retraité.

2/ Quel est le nom de votre employeur ? sauf si sans-emploi ou retraité.

3/ Quelle sera votre adresse de premier logement en Thailande ? (hôtel, appartement...)

4/ Avez-vous déjà été en Thaïlande ? (oui/non). Si oui, avez-vous déjà obtenu un visa pour la Thaïlande ? (oui/non)

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT SI LA PERSONNE À REJOINDRE EN THAÏLANDE EST DE NATIONALITÉ THAÏLANDAISE :**

• **1 Copie de l'acte de mariage** pour prouver le lien avec la personne à rejoindre en Thaïlande.

• **1 Copie de la carte d'identité (le passeport n'est pas accepté) du membre de la famille thaï à rejoindre en Thaïlande**, avec l'ajout de la mention "copie conforme à l'original" rédigée en thaï « ■■■■■■■■■■■■■■ » + date et signature, inscrites par la personne thaï.

• **1 Justificatif de bonne situation financière, AU CHOIX** :
>> 3 Derniers relevés bancaires mensuels personnels avec un solde de compte courant de minimum 12.000€ POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS :
* Il peut s'agir de comptes courants, LDD ou livret A (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés), et il est possible de cumuler ces comptes pour arriver à 12.000€.
* Les relevés doivent être mensuels, afficher un solde mensuel, être à votre nom, en langue française et en euros.
* Les relevés doivent comporter une en-tête avec les coordonnées et le logo de la banque obligatoirement.
OU
>> 1 Attestation de banque nominative justifiant un solde personnel de minimum 12.000€ PENDANT LA PERIODE DES 3 DERNIERS MOIS :
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 12.000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* L'attestation bancaire doit dater de moins de 30 jours, et comporter les coordonnées de la banque, son logo, un tampon et une signature.
OU
>> 1 Copie d'un justificatif de revenu de minimum 1200 € net POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS (bulletin de salaire, ou attestation de versement mensuel de retraite).

Particularités pour le justificatif financier :
- Aucun autre document n'est accepté à la place par l'ambassade de Thaïlande.
- Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 24.000€ et il faut ajouter 1 Copie du livret de famille prouvant le mariage.
- Si le voyageur a moins de 20 ans : il est possible de fournir le relevé d'un parent, et il faut ajouter 1 Copie du livret de famille prouvant la filiation.

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT SI LA PERSONNE À REJOINDRE EN THAÏLANDE EST DE NATIONALITÉ FRANÇAISE AVEC UN VISA B OU OA :**

• **1 Lettre d'invitation nominative rédigée par le membre de la famille à rejoindre en Thaïlande** indiquant l'adresse en Thaïlande, les dates du séjour, et signée.

• **1 Copie de la page d'identité du passeport**(en cours de validité) de l'expatrié à rejoindre en Thaïlande, avec l'ajout de la mention "copie conforme à l'original" + date et signature, inscrites par la personne à rejoindre.

• **1 Copie du visa B ou OA déjà délivré à la personne à rejoindre** **La demande ne peut pas être effectuée en même temps, il faut d'abord que le visa ED soit délivré. Par conséquent, il faut anticiper le délai de traitement d'ambassade du visa B ou OA, PUIS le délai de traitement d'ambassade du visa O.**

• **1 Justificatif de bonne situation financière :**
* 1 Copie de vos 3 derniers relevés bancaires mensuels (l'exemplaire de relevé bancaire imprimé sur internet n'est pas recevable, cet exemplaire doit être signé et tamponné par la banque) affichant un solde de minimum 1000 euros POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS. Seuls les comptes courants, LDD et livrets A sont acceptés par l'Ambassade.
OU
* 1 Copie d'une attestation bancaire justifiant un solde de compte courant, LDD ou livret A de minimum 1000 euros PENDANT LA PERIODE DES 3 DERNIERS MOIS.

☑ **1 Copie d'un justificatif de domicile nominatif en France de moins de 2 mois :** Indiquant votre domicile personnel en France, à l'un des formats suivants au choix :
- Facture EDF
ou
- Facture de téléphone portable
ou
- Facture de téléphone fixe
ou
- Facture internet

Attention : aucun autre document n'est accepté. Une attestation d'hébergement sur l'honneur par un proche n'est PAS acceptée par l'Ambassade. Il faut fournir la copie d'une facture nominative au nom du demandeur de visa, sinon le visa sera refusé.

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT SI LA PERSONNE À REJOINDRE EN THAÏLANDE EST DE NATIONALITÉ FRANÇAISE AVEC UN VISA ED :**

(Attention : une personne sous visa ED ne peut inviter qu'un seul parent avec visa O. L'autre parent doit demander un visa TR).

• **1 Copie de l'acte de naissance de la personne à rejoindre** pour prouver le lien de parenté.

• **1 Copie de la page d'identité du passeport**(en cours de validité) de l'expatrié à rejoindre en Thaïlande, avec l'ajout de la mention "copie conforme à l'original" + date et signature, inscrites par la personne à rejoindre.

• **1 Copie du visa ED déjà délivré à la personne à rejoindre** **La demande ne peut pas être effectuée en même temps, il faut d'abord que le visa ED soit délivré. Par conséquent, il faut anticiper le délai de traitement d'ambassade du visa ED, PUIS le délai de traitement d'ambassade du visa O.**

• **1 Justificatif de bonne situation financière :**
* 1 Copie de vos 3 derniers relevés bancaires mensuels (l'exemplaire de relevé bancaire imprimé sur internet n'est pas recevable, cet exemplaire doit être signé et tamponné par la banque) affichant un solde de minimum 1000 euros POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS. Seuls les comptes courants, LDD et livrets A sont acceptés par l'Ambassade.
OU
* 1 Copie d'une attestation bancaire justifiant un solde de compte courant, LDD ou livret A de minimum 1000 euros PENDANT LA PERIODE DES 3 DERNIERS MOIS.

Rappel :
Le e-visa "non-immigrant O Famille" est destiné aux personnes rejoignant un membre de la famille en Thaïlande (de nationalité thaï, ou époux ou parent ou enfant avec visa OA, B ou ED). Il permet un séjour de 90 jours. Il est éventuellement prolongeable sur place sous conditions (cf rubrique 11, 18, 19, 20 ici) dans un bureau de l'immigration selon sa décision.

ATTENTION :
Il vous faut rester sur le territoire français pendant tout le délai de traitement d'ambassade de la demande de e-visa, sinon le e-visa peut être refusé.